

Société ontarienne de financement de la croissance

Rapport annuel 2016-2017



Ontario

Société ontarienne de
financement de la croissance

www.ontario.ca/sofc

1 À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

3 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉrimAIRE

5 RAPPORT DE GESTION

- 5 Le marché ontarien du capital-risque en 2016
 - 6 Activités d'exploitation et résultats obtenus
 - 6 Société ontarienne de financement de la croissance
 - 8 Fonds ontarien de capital-risque
 - 9 Northleaf Venture Catalyst Fund
 - 9 Fonds Démarrage et expansion
 - 10 Fonds ontarien de développement des technologies émergentes
 - 12 Activités de l'écosystème du capital de risque ontarien
-

13 ÉTATS FINANCIERS

- 13 Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers
 - 15 Rapport de l'auditeur indépendant
 - 16 État de la situation financière
 - 17 État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé
 - 18 État des gains et des pertes de réévaluation
 - 18 État de l'évolution de l'actif net
 - 19 État des flux de trésorerie
-

20 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

35 GOUVERNANCE

- 35 Aperçu
 - 35 Rôles et responsabilités
 - 36 Exigences concernant la préparation des rapports financiers
 - 36 Contrôles internes
 - 37 Activités
-

38 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

40 POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES

41 PERSPECTIVES DE L'EXERCICE 2017-2018

41 COORDONNÉES

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) est une société sans capital-actions créée qui a été établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* et proclamée en vigueur le 1^{er} février 2009.

En vertu, de la loi, les objets de la SOFC autorisent les placements dans des fonds de capital-risque fondés sur le marché, gérés par des gestionnaires de fonds du secteur privé, dans le but de créer une industrie de capital-risque concurrentiel en Ontario et au Canada. Les fonds ainsi gérés sont le Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR), le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF), et le fonds Démarrage et expansion I (FDE). La SOFC a aussi la responsabilité de gérer et d'exploiter le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE).

Le FOCR et le NVCF, dont le budget s'élève à 205 millions de dollars et 300 millions de dollars respectivement, sont des sociétés en commandite structurées comme des fonds de fonds, qui ont aussi la capacité d'effectuer des co-investissements directs dans des sociétés innovantes à fort potentiel. Northleaf Capital Partners gère les deux fonds et prend toutes les décisions de placement. Le FOCR et le NVCF ont pour but de générer des rendements supérieurs rajustés en fonction du risque. De ce fait,

les deux fonds cherchent à attirer l'attention des investisseurs institutionnels du secteur privé et à les encourager à investir dans des fonds émergents de classe mondiale et des technologies mises au point en Ontario. Le but ultime de ces fonds est d'appuyer l'innovation dans la province, de démontrer le potentiel de rendement à long terme des fonds de capital-risque en tant que catégorie d'actifs et de favoriser la création en Ontario d'une industrie du capital-risque rentable et autosuffisante, apte à soutenir la concurrence à l'échelle mondiale.

La province, par l'entremise de la SOFC, a consenti un montant de 25 millions de dollars au FDE, qui est géré par un gestionnaire de fonds du secteur privé et devrait atteindre la taille finale de plus de 75 millions de dollars. Le fonds Démarrage et expansion a pour but de financer et de conseiller des sociétés à forte croissance sur de grands marchés en expansion. Les premiers placements devraient être de l'ordre de 500 000 \$ à 3 millions de dollars et pourraient être suivis d'autres placements au fur et à mesure que le portefeuille de sociétés progressera.

La SOFC réalise des investissements directs par l'entremise du FODTE de concert avec des co-investisseurs admissibles, dans des sociétés de technologies émergentes en

démarrage des trois secteurs suivants : technologies propres, sciences de la vie et technologies de la santé de pointe, et médias numériques et technologies de l'information et des communications. Le fonds est un programme d'investissement discrétionnaire restrictif, axé sur des investissements directs en capitaux ou quasi-capitaux propres dans des sociétés établies en Ontario. Les gains

tirés de ses investissements doivent être réinvestis. Conformément à la directive du ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences de mai 2012, le FODTE n'investit plus dans de nouvelles sociétés et effectue uniquement des investissements de suivi dans des entreprises qui font déjà partie de son portefeuille, s'il y a lieu.

MESSAGE DU

PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE

Nous avons le plaisir de présenter le rapport annuel 2016-2017 de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC). Ce rapport souligne les progrès réalisés au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2017.

La SOFC a pour mandat de créer une industrie du capital-risque durable en Ontario, qui en retour renforcera l'économie et de créer des emplois dans les principaux secteurs économiques de la province. La SOFC permet aux entreprises ontariennes innovatrices à fort potentiel d'accéder aux capitaux qui leur permettront de prendre de l'expansion nécessaire pour atteindre leur plein potentiel économique et soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Les initiatives de capital-risque de la SOFC ont permis aux sociétés en portefeuille de créer et de préserver jusqu'ici plus de 10 000 postes au Canada, la plupart en Ontario, et d'enregistrer des revenus et des dépenses en recherche-développement totalisant 3 milliards de dollars et 1 milliard de dollars respectivement¹.

Le FOCR a contribué à la mise sur pied de neuf fonds de capital-risque établis en Ontario ou axés sur l'Ontario, leur donnant une solide assise de départ qui leur a permis de recueillir des capitaux supplémentaires pour des entreprises ontariennes. En outre, le FOCR

a effectué sept investissements directs dans plusieurs entreprises prospères de la province, dont Achivers et Shopify. Les capitaux investis par l'entremise du FOCR, outre les capitaux fournis par des tiers, dans des sociétés et des fonds établis en Ontario ou axés sur l'Ontario, s'élèvent à plus de 1 milliard de dollars.

La totalité des fonds du NVCF sont engagés/réservés et son portefeuille se compose de 13² fonds de capital-risque et de 11 sociétés potentielles actives au Canada/en Ontario. Le NVCF a aidé la province à renforcer sa position à titre de chef de file nord-américain du secteur du capital-risque en attirant des investissements en Ontario et en aidant les entreprises à soutenir la concurrence internationale.

Dans le cadre du budget de l'Ontario 2015, la province s'est engagée à s'associer avec des investisseurs privés et des dirigeants d'entreprise afin de créer le FDE. Ce dernier aidera les entreprises ontariennes à fort potentiel en démarrage à accéder au capital-risque et leur fournira des conseils par l'entremise d'une commission composée d'une trentaine de hauts dirigeants et d'entrepreneurs prospères. Conformément aux consignes du ministre en janvier 2017, la SOFC a engagé 25 millions de dollars et administrera la participation de la province dans le FDE.

¹ Les revenus et les dépenses en recherche-développement sont cumulés à compter du premier investissement du FOCR, du FODTE ou du NVCF.

² Comprend deux engagements clôturés après la fin de l'exercice du 31 mars 2017.

Par l'intermédiaire du FODTE, la SOFC investit directement avec des co-investisseurs qualifiés dans des sociétés émergentes des trois secteurs technologiques désignés pour qu'elles puissent accéder à du capital-risque. Conformément à la directive de mai 2012, le FODTE n'investit plus dans de nouvelles sociétés et effectue uniquement des investissements de suivi dans des entreprises qui font déjà partie de son portefeuille, s'il y a lieu. À ce jour, le FODTE s'est engagé à verser un total d'environ 96 millions de dollars dans 27 sociétés ontariennes et a obtenu des investissements supplémentaires de 289 millions de dollars de tierces parties.

L'accès aux capitaux continue de jouer un rôle essentiel pour accélérer la croissance des entreprises émergentes innovantes et des sociétés entrepreneuriales et en faire des entreprises de moyenne et grande envergure. La SOFC, dont le portefeuille de placement est bien diversifié entre un certain nombre de fonds et d'entreprises, continue de donner aux sociétés à fort potentiel la possibilité d'accéder aux marchés pour se développer et en récolter les avantages économiques associés à longue échéance.

En 2017-2018, la SOFC continuera de gérer le portefeuille de placements du FODTE ainsi que la participation de la province dans le FOFR, le NVCF et le de manière efficace et rentable. Nous continuerons d'appuyer le développement de l'écosystème du capital-risque ontarien, de conseiller la province en matière de capital-risque et de soutenir ses politiques à cet égard.

Au cours de l'année écoulée, de nombreux changements se sont opérés au sein de

la haute direction de la SOFC. Le conseil d'administration aimerait remercier M. John Marshall qui a été président-directeur général à partir du moment où la SOFC a été établie en 2009 jusqu'à son départ en août 2016.

M. Marshall continue de promouvoir et de soutenir le développement des entreprises ontariennes dans son nouveau rôle à titre de sous-ministre adjoint, Division de la commercialisation, du démarrage et de l'expansion au ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences. Son dévouement et son leadership ont valu le Prix Améthyste à la SOFC, le prix le plus prestigieux remis par la fonction publique de l'Ontario. M. Marshall laisse derrière lui un legs considérable et nous lui sommes infiniment reconnaissants pour tout ce qu'il a fait pour la SOFC. Le conseil d'administration devrait terminer le processus de recrutement d'un nouveau président-directeur général début 2017-2018.

Nous souhaitons également remercier le personnel dévoué de la SOFC pour ses efforts et son engagement sans faille ainsi que les membres du conseil d'administration pour leurs précieux conseils et le soutien qu'ils nous ont prêté tout au long de l'exercice financier. Nous sommes heureux de continuer à travailler avec le personnel et le conseil au cours du nouvel exercice.



Jeff Kehoe
Président du conseil



Rob Burns
Président-directeur général intérimaire

RAPPORT DE GESTION

LE MARCHÉ ONTARIEN DU CAPITAL- RISQUE EN 2016³

En 2016, les investissements en capital-risque ont poursuivi la tendance de gains d'une année sur l'autre au chapitre du total des investissements et a établi un nouveau record depuis l'avènement de l'ère point.com en ce qui a trait aux investissements annuels. Au cours du quatrième trimestre seulement, les entreprises ontariennes ont reçu un financement de capital-risque de plus de 720 millions de dollars. En 2016, plus de 1,8 milliard de dollars ont été consentis à 176 sociétés établies en Ontario, ce qui représente 50 % du total des investissements en capital-risque au Canada et a permis à l'Ontario de se placer 4^e en Amérique du Nord.

Plusieurs opérations à forte capitalisation ont contribué à la croissance du marché ontarien en 2016. La société torontoise BlueRock Therapeutics représente la plus grande opération signalée au Canada, ayant obtenu environ 295 millions de dollars, tandis que Thalmic Labs, de Kitchener, et Real Matters, de Markham, ont respectivement décroché 100 millions de dollars ou plus. Stimulée par la fréquence croissante d'opérations de grande envergure, la valeur moyenne des opérations de capital-risque s'est considérablement accrue. L'apport moyen de capitaux, qui a

atteint 8,2 millions de dollars, représente une hausse de plus de 50 % par rapport aux 5,1 millions de dollars enregistrés au cours de l'année écoulée. Bien qu'il s'agisse d'une nette amélioration, ce montant est bien inférieur à ceux de beaucoup d'autres régions.

Le secteur de l'information et de la technologie des communications continue de dominer les investissements en capital-risque en Ontario, s'octroyant 67 % du total des investissements effectués dans la province en 2016, ce qui représente une légère baisse par rapport à la moyenne de 72 % enregistrée au cours des deux années précédentes. Les investissements dans les sciences de la vie ont augmenté de 10 % par rapport à 2015, s'octroyant 26 % de l'ensemble des investissements en capital-risque effectués dans la province. Les entreprises du secteur des technologies propres se sont placées loin derrière en troisième position, n'ayant attiré que 4 % des investissements.

En 2016, les gestionnaires de fonds de capital-risque de la province ont recueilli près de 1,2 milliard de dollars; en tête, Georgian Partners, qui s'est octroyé des engagements de capitaux de 485 millions de dollars pour son troisième fonds. On peut attribuer au programme fédéral Plan d'action sur le capital de risque (PACR) le mérite d'avoir catalysé

³ Les statistiques, les chiffres et les données mentionnés se rapportent à l'année civile et, sauf indication contraire, sont fournis par Thomson Reuters.

de récentes levées de fonds, les quatre fonds de fonds qu'il a créés ayant reçu un total de 1,35 milliard de dollars. Toutefois, les fonds du NVCF étant entièrement engagés/réservés et les fonds du PACR étant presque totalement engagés, les gains actuellement enregistrés par rapport aux résultats historiques sont probablement exceptionnels et ne constituent pas une nouvelle tendance.

Misant sur la réussite du PACR, l'an dernier, le gouvernement fédéral a annoncé la création de l'Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR) lors de la présentation de son budget 2017. Au total, 400 millions de dollars seront consentis sur une période de trois ans dans le cadre de l'ICCR afin d'augmenter le capital de

risque aux stades ultérieurs mis à la disposition des entrepreneurs canadiens qui, ajouté au capital venant de tiers, pourrait octroyer jusqu'à 1,5 milliard de dollars aux entreprises canadiennes.

Les activités de sortie ont continué d'être rares en Ontario en 2016. Les fusions et acquisitions restent l'instrument de sortie le plus fréquent, avec 11 opérations. En 2016, on a annoncé deux introductions en bourse financées par du capital-risque.

L'incidence des fonds de capital-risque de la SOFC est décrite de façon plus détaillée à la section « Activités d'exploitation et résultats obtenus » ci-après.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS OBTENUS

Société ontarienne de financement de la croissance

La SOFC gère actuellement la participation de la province dans trois fonds gérés à l'externe : le Fonds ontarien de capital-risque SC, le Northleaf Venture Catalyst Fund LP, et le fonds Démarrage et expansion. La SOFC a aussi la responsabilité de gérer et d'exploiter le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes. La SOFC a participé

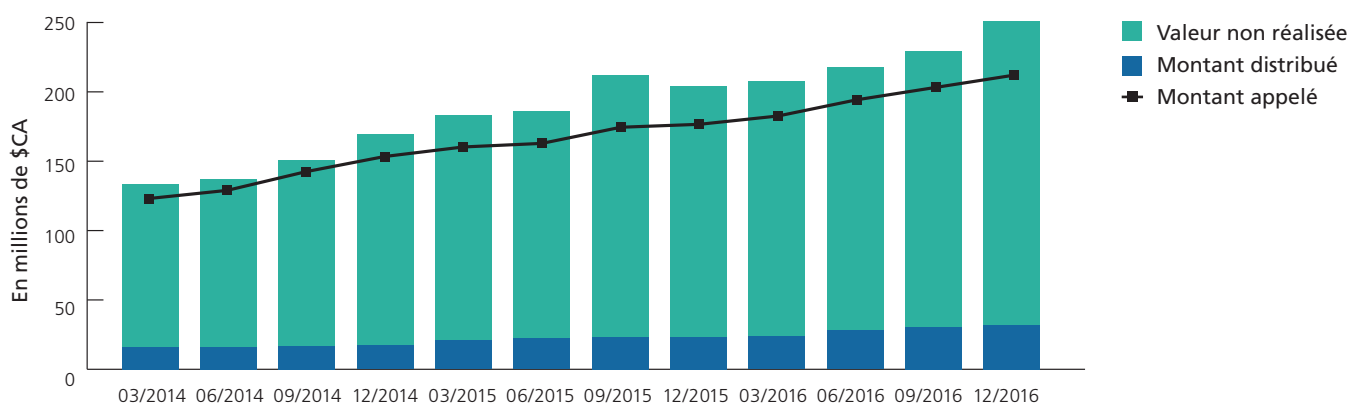
à un certain nombre d'activités tout au long de l'exercice afin de soutenir le développement de l'écosystème du capital de risque ontarien.

La SOFC devrait enregistrer des gains et des pertes, ce qui est normal pour tout fonds de capital-risque axé sur les sociétés en démarrage du secteur de la technologie. Globalement, le rendement intérimaire des investissements en capital-risque de la SOFC a une valeur de 1,18x au 31 décembre 2016 compte tenu d'un multiple du capital⁴ comparé à 1,15x au 31 décembre 2015 (Graphique 1).

⁴ Le multiple de capital est calculé après déduction des honoraires du gestionnaire du fonds sous-jacent, des dépenses et de l'intérêt passif, mais avant déduction des coûts de fonctionnement de la SOFC.

Graphique 1

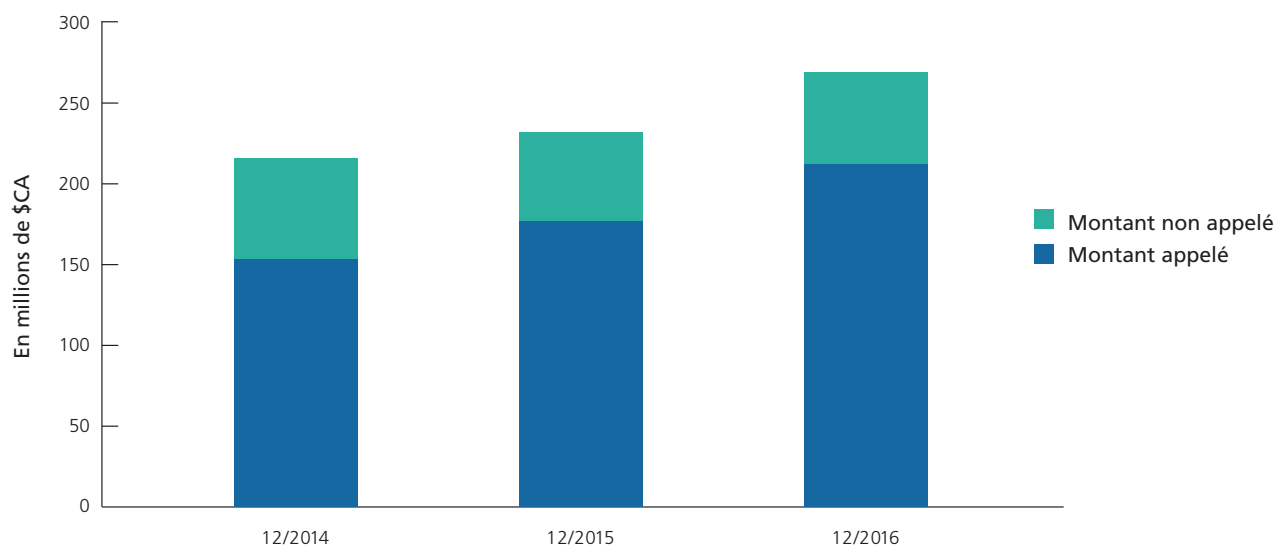
Rendement intérimaire des fonds de la SOFC au 31 décembre 2016



En 2016, la SOFC a engagé un capital supplémentaire de 25 millions de dollars (Graphique 2). Ces nouveaux placements sont attribués à un investissement de 25 millions de dollars dans le fonds Démarrage et expansion. Au 31 décembre 2016, 79 % environ du capital engagé par la SOFC était financé.

Graphique 2

Engagements de la SOFC au 31 décembre 2016



Fonds ontarien de capital-risque

Au cours de sa période d'investissement active, le FOCR a pris des engagements auprès de 11 fonds de capital-risque admissibles et a effectué sept co-investissements directs dans des sociétés établies en Ontario représentant un total d'environ 195 millions de dollars et des réserves sont prévues pour un financement de suivi dans des co-investissements directs.

Au cours de son cycle d'investissement, le capital engagé par le FOCR, ajouté à l'apport de tierces parties, s'est traduit par des investissements de plus de 1 milliard de dollars pour des sociétés et des fonds établis en Ontario ou axés sur l'Ontario. Au 31 décembre 2016, globalement, les sociétés établies en Ontario faisant partie du portefeuille du FOCR

avaient enregistré des revenus de 2,6 milliards de dollars et des dépenses en recherche-développement de 600 millions de dollars, et employaient 4 500 personnes⁵.

Le portefeuille du FOCR comprend des engagements en capital de 166 millions de dollars consentis aux gestionnaires suivants de fonds établis en Ontario ou axés sur l'Ontario (Graphique 3).

Le portefeuille de placements directs du FOCR comprend sept co-investissements dans des entreprises technologiques de premier plan établies en Ontario, notamment Achievers et Shopify, totalisant environ 25 millions de dollars.

Graphique 3



⁵ Les revenus et les dépenses en recherche-développement sont cumulés à compter du premier investissement du FOCR

Northleaf Venture Catalyst Fund

Le NVCF est le premier fonds de fonds à avoir été lancé en vertu du programme fédéral PACR; ses fonds sont entièrement engagés/réservés. A ce jour, les fonds engagés par le NVCF et des tiers ont collectivement généré plus de 1,5 milliard de dollars pour des sociétés et des fonds établis au Canada et axés sur le Canada. Les sociétés détenues par le NVCF établies au Canada ont enregistré⁶ des revenus de 1,3 milliard de dollars et des dépenses en recherche-développement de 300 millions de dollars et emploient plus de 5 000 personnes⁷.

Le NVCF a pris 13 engagements⁸ totalisant environ 230 millions de dollars à l'égard de fonds qui ont une présence canadienne, sept de ces fonds sont établis en Ontario (Graphique 4).

Le NVCF a également effectué 11 co-investissements directs totalisant environ 50 millions de dollars dans de grandes sociétés du secteur de la technologie établies au Canada, comme ecobee, ScribbleLive et Freshbooks.

Graphique 4



Fonds Démarrage et expansion

Le FDE, dont la création a été annoncée dans le budget 2015, devrait fournir aux entreprises à fort potentiel en démarrage des capitaux et des conseils, le but étant d'accroître le nombre d'entreprises qui vont former la prochaine génération de sociétés mondiales. Conformément aux consignes du ministre en janvier 2017, la SOFC a engagé 25 millions de

dollars et administrera la participation de la province dans le FDE.

Au 31 mars 2017, le portefeuille de placement du FDE se compose de huit co-investissements, dont six entreprises technologiques établies en Ontario, représentant un total d'environ 8 millions de dollars.

⁶ Les chiffres relatifs aux revenus, aux dépenses en R.-D. et à l'emploi sont constatés au 31 décembre 2016

⁷ Les revenus et les dépenses en recherche-développement sont cumulés à compter du premier investissement du FOFR

⁸ Comprend deux engagements clôturés après la fin de l'exercice du 31 mars 2017.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes

La SOFC continue de gérer activement ses investissements directs dans un portefeuille de 11 sociétés technologiques émergentes à fort potentiel. Au cours de l'exercice 2016-2017, la SOFC a approuvé des co-investissements de suivi dans des sociétés faisant partie du portefeuille du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE), qui représentaient de nouveaux engagements en capital d'environ 4,1 millions de dollars. Au cours de la même période, des investissements

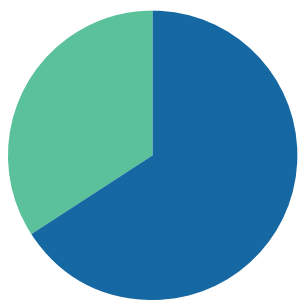
de suivi de l'ordre de 5,7 millions de dollars ont été consentis à des sociétés⁹ détenues par le FODTE. Depuis sa création jusqu'au 31 mars 2017, la SOFC a approuvé conditionnellement des co-investissements d'environ 96 millions de dollars.

Conformément à la directive du ministère de mai 2012, le FODTE n'investit plus dans de nouvelles sociétés et, effectue uniquement des investissements de suivi dans des entreprises faisant déjà partie de son portefeuille, au besoin.

Diversification du portefeuille

Stade

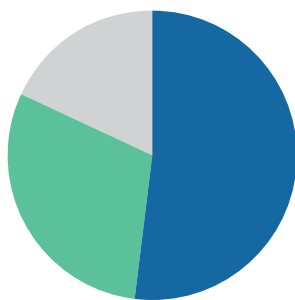
Co-investissements engagés par la SOFC, selon le stade (% du total \$ engagé)



- 66 % Stade précoce
- 34 % Expansion/Stade ultérieur

Secteur

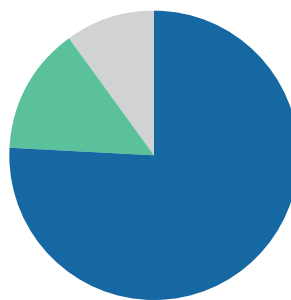
Co-investissements engagés par la SOFC, selon le secteur (% du total \$ engagé)



- 52 % Médias numériques/TIC
- 30 % Sciences de la vie
- 18 % Technologies propres

Géographie

Co-investissements engagés par la SOFC, selon la région (% du total \$ engagé)



- 76 % Région du grand Toronto
- 14 % Kitchener-Waterloo
- 10 % Ottawa

⁹ Il s'agit de capitaux émanant d'opérations approuvées au cours de l'exercice 2016-2017 et d'exercices précédents.

Le FODTE a été lancé en 2009 en réponse à la crise financière et pour fournir les capitaux dont ont tant besoin les sociétés ontariennes privées à fort potentiel des secteurs de la technologie propre, des sciences de la vie et des technologies de la santé de pointe, et des médias numériques et de la technologie de l'information et des communications, à un moment où il était très difficile pour les sociétés en démarrage de la province

d'accéder aux capitaux. La diversification du portefeuille du FODTE au chapitre des étapes d'investissement et des secteurs ciblés contribue à mitiger le risque financier inhérent associé à l'investissement dans le capital-risque. Le portefeuille du FODTE est bien représenté et comprend des sociétés établies dans les grands centres urbains du sud de l'Ontario qu'on qualifie de super pôle d'innovation de l'Ontario.

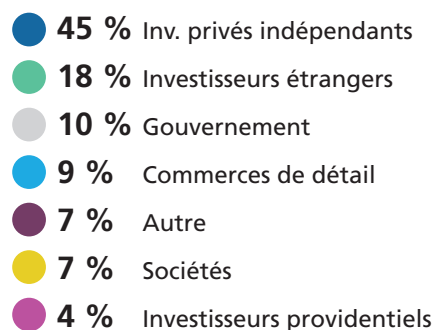
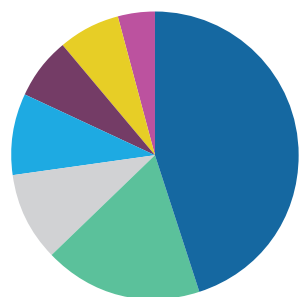
Levier financier

Le FODTE joue un rôle de catalyseur du marché et sa réussite se mesure essentiellement par l'apport des tierces parties qui participent aux co-investissements. Les engagements de

la SOFC, qui s'élèvent à environ 96 millions de dollars, se sont traduits par un apport supplémentaire d'environ 289 millions de dollars de la part de tiers, ce qui représente un ratio de 3 \$ pour chaque dollar investi.

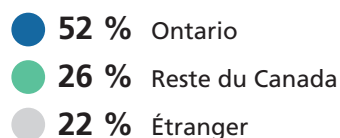
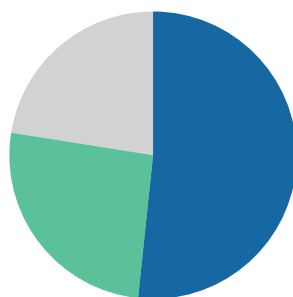
Montant obtenu par le FODTE, selon le type d'investisseur

(% du total \$ obtenu par effet de levier)



Montant obtenu par le FODTE, selon le lieu des investisseurs

(% du total \$ obtenu par effet de levier)



Activités de l'écosystème du capital de risque ontarien

La SOFC appuie le développement de l'écosystème du capital de risque ontarien en :

- participant à des initiatives de capital de risque afin de promouvoir ses activités et les possibilités d'investissement en Ontario, d'obtenir d'autres renseignements sur le marché pour appuyer les politiques de capital de risque, et de recueillir des données sur les possibilités générées;
- collaborant avec le ministère aux politiques publiques de capital de risque afin d'appuyer les efforts que l'Ontario déploie en faveur de son écosystème du capital de risque;
- sensibilisant les milieux du capital-risque aux diverses initiatives qui sont mises en œuvre par le gouvernement et le secteur privé afin d'appuyer les activités de capital-risque et l'innovation dans la province.

À cet effet, la SOFC a participé à un certain nombre d'événements au cours de l'exercice écoulé et collaboré activement avec des investisseurs pour mieux faire connaître son portefeuille de sociétés et aider les entreprises technologiques de l'Ontario à accéder à la communauté d'investissement en général.

Ces événements sont les suivants :

- Conférence annuelle de la Canadian Venture Capital and Private Equity Association (CVCA);
- 18^e sommet annuel;
- Conférence Cantech;
- deuxième conférence annuelle Venture North;
- plusieurs comités, tables rondes, conférences et forums importants animés par des intervenants du secteur, dont Canadian Innovation Exchange, National Angel Capital Organization, C100, la Bourse de Toronto, les Centres d'excellence de l'Ontario et plusieurs accélérateurs et incubateurs.

États financiers

31 mars 2017 et 2016

Le 20 juin 2017

Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers amène inévitablement la direction à faire des estimations fondées sur son jugement, particulièrement lorsque des opérations qui portent sur la période comptable considérée ne peuvent être arrêtées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 31 mars 2017.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont

protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée. La Division de la vérification interne du ministère des Finances de l'Ontario peut procéder périodiquement à une évaluation indépendante de l'efficacité de ces contrôles internes et en présenter, le cas échéant, les conclusions à la direction et au comité d'audit et des risques du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, en collaboration avec le comité d'audit et des risques, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne.

Le comité d'audit et des risques rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant, le cas échéant, pour aborder les questions soulevées par ceux-ci et examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers de la SOFC donnent une image fidèle de sa situation

financière selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, présenté à la page suivante, expose de façon sommaire l'étendue de l'examen effectué par l'auditeur et son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "RD Burns".

Robert Burns,
président-directeur général par intérim



Le 20 juin 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2017 et 2016, les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et des pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance aux 31 mars 2017 et 2016, ainsi que des résultats de ses activités et des variations de son excédent de fonctionnement accumulé, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2

T: +1 416 863 1133, F: +1 416 365 8215

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

États de la situation financière

Aux 31 mars 2017 et 2016

	2017 \$	2016 \$
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 607 854	7 651 779
Titres négociables (note 5)	88 744 639	85 010 689
Comptes débiteurs (note 4)	346 971	22 822
Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR) (note 6)	66 308 481	61 519 631
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) (notes 7 et 11)	42 372 654	43 731 441
Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF) (note 8)	50 000 000	30 069 727
ScaleUp Venture Fund I, LP (SUVF) (note 9)	4 250 000	-
	264 630 599	228 006 089
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 14)	278 443	221 177
Excédent accumulé	264 352 156	227 784 912
ACTIF NET	264 352 156	227 784 912
L'excédent accumulé se compose de :		
Excédent de fonctionnement accumulé	263 791 514	226 829 545
Gains de réévaluation accumulés	560 642	955 367
	264 352 156	227 784 912

Approuvé par le conseil d'administration



administrateur



administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016

	2017 \$	2016 \$
REVENUS		
Financement et paiements de transfert de la Province de l'Ontario		
FODTE (note 7)	7 800 000	6 000 000
SUVF (note 9)	25 000 000	-
Intérêts créditeurs	612 227	876 362
Revenu de placement du portefeuille du FODTE	1 318 977	109 794
Revenu de placement sur la distribution à partir du FOCR	-	4 082
Revenu de placement sur la distribution à partir du NVCF	-	15 003
Gains en capital réalisé sur les placements du FODTE	655 767	235 578
Gains en capital sur la distribution à partir du FOCR	5 121 691	869 895
	40 508 662	8 110 714
CHARGES		
Remboursements au ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (note 14)	874 424	851 236
Frais de gestion de la trésorerie (note 10)	28 450	38 261
Frais de services professionnels (note 10)	398 845	377 138
Dépenses des membres du conseil et des comités	7 159	13 570
(Gain) perte de change (note 3)	(27 995)	14 573
Perte de valeur des placements du portefeuille du FODTE (note 13)	2 265 810	21 406 237
	3 546 693	22 701 015
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT	36 961 969	(14 590 301)
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	226 829 545	241 419 846
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	263 791 514	226 829 545

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États des gains et des pertes de réévaluation

Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016

	2017 \$	2016 \$
GAINS DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	955 367	1 466 892
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit :		
Change	(813 432)	273 512
Placements	418 707	(785 037)
	(394 725)	(511 525)
GAINS DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	560 642	955 367

États de l'évolution de l'actif net

Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016

	2017 \$	2016 \$
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	227 784 912	242 886 738
Excédent (déficit) de fonctionnement	36 961 969	(14 590 301)
Pertes nettes de réévaluation	(394 725)	(511 525)
Augmentation (diminution) de l'actif net	36 567 244	(15 101 826)
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	264 352 156	227 784 912

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016

	2017 \$	2016 \$
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS AUX) :		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Augmentation (diminution) de l'actif net	36 567 244	(15 101 826)
Pertes de réévaluation	394 725	511 525
Gains réalisés à la vente de placements du FODTE	(655 767)	(235 578)
Gains réalisés à la vente de placements du FO CR	(5 121 691)	(869 895)
Perte de valeur des placements du portefeuille du FODTE	2 265 810	21 406 237
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs	(324 149)	9 992 255
Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	57 262	(60 150)
	33 183 434	15 642 568
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de la cession et des rachats de titres négociables	142 418 283	213 163 619
Achat de titres négociables	(146 185 925)	(205 754 435)
Achat de placements dans le FO CR	(6 466 594)	(7 703 835)
Produit des placements dans le FO CR	5 121 691	869 895
Rendement du capital du FO CR	1 677 744	1 230 636
Achat de placements dans le NVCF	(19 930 273)	(12 330 329)
Achat de placements dans le SUVF	(4 250 000)	-
Vente de placements dans le FODTE	5 343 367	3 299 215
Achat de placements dans le FODTE	(5 955 652)	(5 007 598)
	(28 227 359)	(12 232 832)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE	4 956 075	3 409 736
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 651 779	4 242 043
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	12 607 854	7 651 779

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017 et 2016

1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC » ou la « Société ») est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi »), qui a été promulguée le 1^{er} février 2009, à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (« MRI »). En mai 2016, le MRI a été reconnu comme le ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (collectivement, le « ministère »). Au 31 mars 2017, la SOFC relève du ministre de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (le « ministre »).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

- recevoir, détenir, gérer et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;
- recevoir, détenir et administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés à l'alinéa 4a);
- réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

En juillet 2009, le *Règlement de l'Ontario 278/09*, pris en application de la Loi, a prescrit les objets additionnels suivants :

- a) acquérir, gérer et administrer un portefeuille de placements dans des entreprises que la SOFC considère comme des entreprises de technologies émergentes, qui est appelé Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) en français et Ontario Emerging Technologies Fund (OETF) en anglais;
- b) recevoir, détenir, placer, vendre ou administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets décrits à l'alinéa 1a).

En mai 2013, le *Règlement de l'Ontario 149/13*, pris en application de la Loi, a prescrit d'autres objets afin de permettre à la SOFC de participer à la création d'un ou plusieurs fonds, d'acquérir des participations dans les fonds, et de détenir, d'administrer et de gérer ces participations, si chaque fonds remplit les critères suivants :

- a) Le fonds reçoit un financement, direct ou indirect, notamment d'une ou de plusieurs des entités suivantes :
 - le gouvernement du Canada;
 - la Société;
 - des entités du secteur privé.
- b) Le fonds a pour but de promouvoir la création d'une industrie du capital-risque compétitive à l'échelle mondiale, d'accroître l'offre et le déploiement efficace de capitaux d'investissement de départ, et d'engager d'autres gestionnaires de fonds performants chargés de gérer les investissements en capital-risque en Ontario et au Canada.
- c) Le fonds investit dans l'une ou l'autre des entités suivantes, ou les deux :
 - d'autres fonds qui fournissent des fonds de capital-risque aux entreprises;
 - des entreprises innovantes qui ont besoin de fonds de capital-risque.
- d) Le fonds est géré par un gestionnaire de fonds du secteur privé.

En janvier 2014, dans le cadre de l'engagement de 50 M\$ pris par le gouvernement de l'Ontario, d'établir un nouveau fonds ontarien de capital-risque, la Société a pris un engagement initial de 36,25 M\$ à l'égard du Northleaf Venture Catalyst Fund LP, de concert avec le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé. En juillet 2015, l'engagement a été porté à un total de 50 M\$ par suite de la clôture d'un certain nombre de fonds.

En mai 2014, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un nouveau Fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie (FCARSSV) doté d'un capital pouvant atteindre jusqu'à 30 M\$. La Société cherchera à établir le fonds de capital en partenariat avec des fondations hospitalières et le secteur privé pour participer au financement de nouvelles sociétés ontariennes des sciences de la vie.

En février 2017, dans le cadre du projet du gouvernement de l'Ontario visant l'établissement d'un nouveau fonds de capital-risque afin d'aider les sociétés établies en Ontario à prendre de l'expansion au point d'attirer un financement de suivi, la Société s'est engagée à investir 25 M\$ dans le ScaleUP Venture Fund I, LP avec des investisseurs du secteur privé.

Comme l'exige la directive pour les agences et les nominations, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le ministère et la Société.

La SOFC est considérée comme une entreprise opérationnelle. Elle est tenue de satisfaire aux obligations contractuelles de la Province de l'Ontario en qualité de commanditaire dans le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR), le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF) et le ScaleUP Venture Fund I, LP (SUVF). Il incombe aussi à la SOFC d'établir, de détenir, de gérer et d'administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE).

Le FOCR est une initiative conjointe entre la Province de l'Ontario et d'importants investisseurs institutionnels. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario, qui, en retour, investissent dans des entreprises innovantes à forte croissance. Le FOCR a été établi pour consentir des fonds d'investissement à des gestionnaires de fonds de capital-risque et d'actions de croissance capables d'obtenir des rendements supérieurs en investissant dans des entreprises pour en faire de grandes sociétés aptes à soutenir la concurrence sur la scène mondiale.

Le FODTE est structuré comme un fonds de co-investissement direct qui investit dans des entreprises innovantes à fort potentiel, en partenariat avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le FODTE est une initiative du gouvernement de l'Ontario visant à investir dans des sociétés innovantes à fort potentiel et représentatives de l'Ontario, dans trois secteurs stratégiques : i) technologies propres; ii) médias numériques et technologies de l'information et des communications; iii) sciences de la vie et technologies de la santé de pointe.

Le NVCF est une initiative entre le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance canadiens, qui investissent en retour dans des entreprises innovantes à fort potentiel. Le NVCF a été établi afin de poursuivre les buts et objectifs du FOCR, c'est-à-dire produire des rendements ajustés en fonction des risques en investissant dans des entreprises pour en faire de grandes sociétés aptes à soutenir la concurrence sur la scène mondiale.

Le SUVF est une initiative entre le gouvernement de l'Ontario et des investisseurs du secteur privé. Sa structure est celle d'un fonds d'investissement direct qui investit principalement dans des entreprises en démarrage prometteuses établies en Ontario qui ont affiché un succès commercial initial et un solide potentiel de croissance, mais qui ont besoin de nouveau financement des investissements et de mentorat pour étendre leurs activités.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À titre d'entité provinciale incluse

dans l'annexe A d'un accord de réciprocité fiscale entre le Canada et l'Ontario, la SOFC peut demander le remboursement de la taxe de vente harmonisée (TVH). En vertu du modèle de paiement et de remboursement, la SOFC paie la TVH sur les fournitures et les services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

L'exercice financier de la SOFC correspond à celui du gouvernement de l'Ontario et prend fin le 31 mars.

2 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Toutes les informations fournies dans les états financiers ont été préparées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales conventions comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en un montant d'argent connu et assujettis à un risque négligeable de fluctuation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme très liquides qui arrivent à échéance moins de trois mois après la date d'achat initiale.

Placements

Les placements dans des titres qui sont négociés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

L'investissement dans le FOCR est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Puisque les investissements dans le FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. L'investissement dans le FOCR fait ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte de valeur est comptabilisée à cette date dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont constatés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les placements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un placement est déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont inscrites dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à cette même date.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique « Constatation des revenus ». Si la Société dispose d'éléments d'information indiquant que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont comptabilisées comme des sommes à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel la radiation ou le recouvrement a lieu.

Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF)

L'investissement dans le NVCF est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du NVCF. Puisque l'investissement dans le NVCF n'est pas négocié sur un marché actif, sa juste valeur ne peut être aisément déterminée. L'investissement dans le NVCF fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à cette date.

ScaleUP Venture Fund I, LP (SUVF)

L'investissement dans le SUVF est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du SUVF. Comme l'investissement dans le SUVF n'est pas négocié sur un marché actif, sa juste valeur ne peut être aisément déterminée. L'investissement dans le SUVF fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de

la situation financière, et toute perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à cette date.

Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

La juste valeur des placements dans le FOCR, le NVCF et le SUVF ne peut être établie aisément et a été inscrite au coût. Ni le FOCR ni le NVCF ni le SUVF n'ont de prix coté sur un marché actif. Compte tenu de sa méthode d'évaluation de la dépréciation, la Société peut soumettre périodiquement ses placements dans les fonds à des tests afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que le placement s'est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et la perte de valeur en résultant est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les co-investissements effectués dans le FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les placements dans le FODTE qui sont cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. Tout gain ou toute perte non réalisé à cette date est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé, les gains ou pertes étant alors comptabilisés à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Tous les autres placements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la Province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des placements du FODTE afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que les placements se sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride comportant un dérivé incorporé, comme une option de conversion en actions, ce dérivé doit être évalué à la juste valeur à l'acquisition, à moins que ce dérivé ne soit lié à des instruments de capitaux propres non cotés et ne doive être réglé à la livraison de ces instruments, auquel cas le dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés classés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif, ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Constatation des revenus

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont cumulés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la

comptabilité d'exercice conformément au contrat d'achat et dans la mesure où il est prévu qu'ils seront recouvrés.

Les revenus de dividende sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le dividende en question, conformément aux modalités de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les distributions à partir du FOCT, du NVCF et du SUVF sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir la distribution conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

Le financement reçu pour le FODTE, le SUVF et le FCARSSV représente les sommes transférées à la Société par le ministère, tel qu'il est décrit aux notes 7, 9 et 15, respectivement. Le financement est comptabilisé lorsque les sommes sont reçues.

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent les sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme à la directive du Conseil de gestion du gouvernement concernant les organismes et les nominations (février 2015). En 2015, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a décrété que les personnes fournissant des services à temps partiel pour lesquels elles reçoivent une allocation quotidienne doivent être traitées comme des employés aux fins de l'impôt uniquement. Ainsi, la TVH peut ne pas être facturée pour ces services puisque l'ARC ne les considère pas a) comme un produit imposable et b) l'assurance-emploi est applicable. Ces personnes ne peuvent pas cotiser au Régime de pensions du Canada pour ces services.

Les remboursements au ministère représentent des charges directes de la Société réglées par le ministère en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains

et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les placements dans le FOFR, le NVCF, le SUVF et le FODTE sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change non réalisés sont reclassés, passant de l'état des gains et des pertes de réévaluation à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

Incertitude relative à l'évaluation

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges pour la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3 INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à un risque de crédit, à un risque de liquidité, à un risque de change, à un risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note contient des renseignements sur l'exposition de la Société à chacun de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Les instruments de créance convertibles détenus dans le FODTE par la Société exposent actuellement celle-ci à un risque de crédit.

La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 5).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en détenant des espèces ou des investissements très liquides. De plus, le ministère verse des fonds à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

Risque de change

Le risque de change est le risque lié aux résultats d'exploitation de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars

américains et aux placements du FODTE libellés en dollars américains. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. Au 31 mars 2017, la Société avait une exposition nette au dollar américain de 4 037 509 \$ (5 009 838 \$ en 2016). Une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2017 entraînerait une diminution ou une augmentation de 201 875 \$ à l'état des gains et des pertes de réévaluation (250 492 \$ en 2016) et serait sans incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'incidence pourrait être importante.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux investissements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime puisque les investissements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements du FOFR, du NVCF et du SUVF prévus par leurs gestionnaires de fonds respectifs. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les investissements du FODTE est considérée comme étant minime, puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2017, si la valeur des investissements dans le FOFR, le NVCF, le SUVF et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 8 146 557\$ (6 766 040 \$ en 2016). Les investissements effectués par l'intermédiaire du FOFR, du NVCF, du SUVF ou du FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises pour lesquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par la SOFC, est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de facteurs externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute perte de valeur durable à la date de l'état de la situation financière; toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient être sensiblement différents.

4 COMPTES DÉBITEURS

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2017, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 10 209 \$ (21 935 \$ en 2016).

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la SOFC devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Les montants à recevoir à la suite des cessions de placements du FODTE réalisées en 2017 s'élèvent à 336 762 \$ (0 \$ en 2016).

5 TITRES NÉGOCIABLES

La SOFC peut investir à titre temporaire de l'argent dont elle n'a pas besoin immédiatement pour réaliser ses objectifs dans les titres suivants :

- a) obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; ou
- b) comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, société de fiducie, coopérative d'épargne ou caisse populaire.

La valeur des placements dans des titres négociables au 31 mars se présente comme suit :

	2017		2016	
	Valeur nominale \$	Juste valeur \$	Valeur nominale \$	Juste valeur \$
Bons du Trésor de la Province de l'Ontario échéant entre le 3 mai 2017 et le 21 mars 2018, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	55 183 000	54 920 796	56 134 000	56 047 259
Bons du Trésor de la Province de l'Ontario échéant entre le 10 mai 2017 et le 26 juillet 2017, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	33 871 000	33 823 843	29 000 000	28 963 430
	89 054 000	88 744 639	85 134 000	85 010 689

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, une variation de 1,0 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 887 456 \$ (850 107 \$ en 2016) sur les résultats d'exploitation.

6 FONDS ONTARIEN DE CAPITAL-RISQUE SC (FOCR)

Le FOCR a été créé en juin 2008 avec l'aide de la Province de l'Ontario, qui s'est engagée à y investir 90 M\$. Ce fonds de 205 M\$ est une initiative conjointe du gouvernement de l'Ontario et d'investisseurs institutionnels du secteur privé et a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds d'actions de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario qui appuient des entreprises innovantes et à fort potentiel.

L'investissement dans le FOCR est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Puisque les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

7 FONDS ONTARIEN DE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES (FODTE)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 avec l'aide de la Province de l'Ontario, qui s'est engagée à investir 250 M\$. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le fonds investit dans trois secteurs stratégiques : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; c) les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe.

Le 30 mai 2012, la Société a cessé temporairement d'investir dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille et n'a eu aucune incidence sur les investissements déjà approuvés par son conseil d'administration qui n'avaient pas encore été conclus.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, les paiements de transfert reçus par le FODTE de la part du ministère totalisaient 7 800 000 \$ (6 000 000 \$ en 2016).

8 NORTHLEAF VENTURE CATALYST FUND LP (NVCF)

En janvier 2014, le NVCF a été établi à l'aide d'un investissement initial de 36,25 M\$ de la Société ontarienne de financement de la croissance. Au 31 mars 2016, la SOFC a porté son engagement à un total final de 50 M\$. Le NVCF est un fonds doté de 300 M\$ établi de concert avec le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Canada et le secteur privé et a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque canadiens qui appuient les sociétés innovantes à fort potentiel.

L'investissement dans le NVCF est constaté au coût, en fonction des appels à capitaux effectués par l'associé commandité du NVCF, après déduction du capital rappelable. Puisque les titres du NVCF ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

9 SCALEUP VENTURE FUND I, LP (SUVF)

En février 2017, la Société ontarienne de financement de la croissance s'est engagée à investir 25 M\$ dans le SUVF. Le SUVF est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et du secteur privé, visant à investir essentiellement dans des entreprises en démarrage prometteuses établies en Ontario qui affichent un succès commercial initial et un solide potentiel de croissance, mais qui ont besoin de nouveau financement des investissements et de mentorat pour étendre leurs activités. Le capital du fonds se chiffre à 70,25 M\$ au 31 mars 2017.

Le placement dans le SUVF est évalué au coût en fonction des appels de fonds, déduction faite de tout rappel de fonds par le commandité du SUVF. Comme le SUVF n'est pas négocié sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

10 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La SOFC a les engagements contractuels décrits ci-dessous :

- En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour la SOFC. L'OOF est l'organisme de la Province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. La SOFC rémunère l'OOF pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.

- Aux termes de l'entente de société en commandite conclue avec le FOGR, la SOFC s'engage à faire des apports en capital sur avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2017, le capital non appelé totalisait 21 825 537 \$ (27 675 537 \$ en 2016), cette somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec NVCF, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2017, il ne reste aucune somme non visée par un appel de fonds (19 930 273 \$ en 2016) devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec SUVF, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2017, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élève à 20 750 000 \$ (0 \$ en 2016), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- Conformément au contrat conclu entre Ernst & Young LLP (E&Y) et la SOFC, E&Y fournit des services et entreprend des activités de contrôle préalable consistant à évaluer les co-investisseurs du FODTE. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.
- Conformément au contrat conclu entre LP Analyst et la SOFC, LP Analyst fournit des services-conseils en investissement, y compris en matière de stratégie d'approvisionnement; effectue des contrôles préalables à l'investissement potentiel dans de nouveaux fonds; fournit des services de conseil à l'entreprise aux fins de négociation; assure le suivi du portefeuille et la communication de l'information connexe. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.
- Aux termes du contrat conclu entre Covington Capital Corporation (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et entreprend des activités consistant à évaluer, à suivre et à clôturer les placements dans le FODTE. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.
- En vertu du contrat conclu entre Weiler & Company et la SOFC, Weiler & Company fournit à la SOFC des services de comptabilité pour lesquels celle-ci paie un tarif horaire.

11 INVESTISSEMENTS DANS LE FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme de titres de capitaux propres, de bons de souscription ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (CAD) ou en dollars américains (USD). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE aux 31 mars :

	2017			2016		
	Coût d'acquisition	Valeur comptable	Éléments éventuels	Coût d'acquisition	Valeur comptable	Éléments éventuels
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	*		**	*		**
En CAD	45 081 492	39 064 467	338 274	45 168 706	37 643 673	1 938 275
En USD	1 413 160	3 308 187	-	6 314 792	6 087 768	-
	46 494 652	42 372 654	338 274	51 483 498	43 731 441	1 938 275

* Représente le coût historique net des placements départis et des placements radiés à 0 \$.

** Investissements de suivi que la SOFC s'est engagée à effectuer, mais qui n'ont pas encore été effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2017, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans 11 sociétés, qui représentaient de 0,19 % à 4,40 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

12 REVENU DE PLACEMENT DANS LES FONDS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, la SOFC a comptabilisé 1 318 977 \$ (109 794 \$ en 2016) en revenu de placement résultant d'investissements dans des fonds.

13 PERTE DE VALEUR DES PLACEMENTS DU FODTE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 la direction a déterminé des pertes de valeur des placements du FODTE de 2 265 810 \$ (21 406 237 \$ en 2016), lesquelles ont été constatées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

14 COMPTES CRÉDITEURS

La Société et le ministère exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au ministère certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, entre autres, des dépenses liées aux salaires, aux avantages sociaux, aux attributions pour la technologie de l'information par membre du personnel, aux installations et aux services juridiques externes, et des frais liés aux services de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la SOFC et le ministère, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le ministère doivent être approuvées. Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, la SOFC demande au ministère de confirmer que tout autre passif financier éventuel lié aux charges admissibles assumées au nom de la SOFC est couvert en totalité sans autre recours.

La SOFC comptabilise les charges admissibles remboursables au ministère dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le ministère, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Au 31 mars 2017, les remboursements payables à terme échu s'élevaient à 90 628 \$ (93 125 \$ en 2016).

Au 31 mars 2017, le solde de 187 815 \$ (128 052 \$ en 2016) représentait les montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services.

15 FONDS DE CAPITAL D'AMORÇAGE ET DE RISQUE POUR LE SECTEUR DES SCIENCES DE LA VIE (FCARSSV)

Le 27 mars 2015, le ministère a conclu avec la SOFC l'entente de paiement de transfert portant sur le FCARSSV afin d'établir un nouveau fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie et d'y investir. Le fonds proposé dispose d'un capital allant jusqu'à 30 M\$ que le gouvernement de l'Ontario, des fondations hospitalières et le secteur privé se sont engagés à fournir.

Au 30 juin 2015, la Société a respecté les modalités et conditions de l'entente de paiement de transfert du FCARSSV en vertu de laquelle le ministère devait verser la totalité des 10 M\$ correspondant à son engagement de financement, qui a été reçu ultérieurement.

Au 31 mars 2017, le projet du FCARSSV était toujours en cours d'élaboration.

16 ACTIFS NON FINANCIERS

La SOFC n'a pas d'immobilisations corporelles ou de charges payées d'avance. Un inventaire des fournitures de bureau est réalisé aux fins d'utilisation et comptabilisé en charges pour l'exercice pendant lequel les achats ont lieu. Le coût total de ces fournitures n'a pas d'incidence significative sur les états financiers et on s'attend à ce qu'elles soient utilisées moins d'un an après la date d'achat.

GOVERNANCE

APERÇU

La SOFC est un mandataire de la Couronne défini comme un organisme provincial régi par un conseil d'administration conformément à la directive du Conseil de gestion du gouvernement.

La gouvernance repose sur des processus qui permettent d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de la SOFC par la haute direction, le conseil d'administration et le ministre de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (le ministre). Cela consiste notamment à désigner les personnes et les groupes responsables des activités de la Société et à définir leurs fonctions.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La structure de responsabilité de la SOFC découle de la *Loi de 2008 sur Société ontarienne de financement de la croissance* (la loi), à laquelle elle est assujettie. Il incombe au ministre d'administrer la loi en ce qui a trait à la SOFC. Cette loi et les directives émises par le Conseil de gestion du gouvernement, le ministre et la Commission de la fonction publique relativement aux organismes de la Couronne forment le cadre en vertu duquel la SOFC est régie.

Chaque année, il incombe au ministre de présenter le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil et de le déposer ensuite à l'Assemblée législative. En outre, le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel de la SOFC. Il communique également avec la SOFC par l'intermédiaire du président de son conseil d'administration au sujet des politiques et des attentes du gouvernement à son endroit.

Le président du conseil est comptable devant le ministre de la mission de la SOFC. Il lui incombe de conseiller et de renseigner le ministre au sujet des activités et des affaires de la SOFC. De plus, le président du conseil assure la direction de la SOFC. Le sous-ministre de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences veille à ce que le ministère dispose de la capacité organisationnelle nécessaire pour superviser la SOFC et s'assurer qu'elle gère ses risques de façon appropriée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et rendent compte au ministre par l'entremise du président du conseil. Le conseil a fonction de surveillance. Il supervise la gestion des activités et des affaires de la SOFC afin de s'assurer que son mandat est respecté. Le conseil se compose de fonctionnaires au service la Couronne et d'administrateurs indépendants. Il se réunit au moins chaque

trimestre et le président-directeur général et le personnel de la SOFC lui remettent régulièrement des rapports sur les activités de la SOFC et le respect des lois et politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Par ailleurs, deux comités secondent le conseil dans ses fonctions de supervision de la gestion de la SOFC. Le comité de vérification et de gestion des risques approuve le plan annuel d'audit préparé par les auditeurs externes indépendants de la SOFC et communique, au besoin, avec ses vérificateurs internes et la vérificatrice générale de l'Ontario au sujet des rapports financiers et des contrôles internes. Le comité de vérification et de gestion des risques examine aussi les politiques financières et les états financiers et soumet des recommandations au conseil. Il a aussi pour tâche d'étudier les principaux risques et les stratégies d'atténuation de la SOFC. Le comité des ressources humaines aide le conseil à s'assurer que des mesures appropriées sont en place relativement à la rémunération, à l'évaluation du rendement et à la formation du personnel dans des domaines clés.

Le président-directeur général est comptable devant le conseil par l'intermédiaire du président du conseil et rend régulièrement compte au conseil du rendement de la SOFC. Étant donné que le président-directeur général est employé en vertu de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, il est également comptable devant le sous-ministre de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences. Le président-directeur général a la responsabilité de

gérer les activités quotidiennes et courantes de la SOFC, y compris de superviser le personnel conformément aux politiques du gouvernement.

EXIGENCES CONCERNANT LA PRÉPARATION DES RAPPORTS FINANCIERS

La SOFC prépare des états financiers annuels audités conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de Comptables professionnels agréés Canada. Ces états financiers sont examinés et recommandés par le comité de vérification et de gestion des risques et approuvés par le conseil. Les états financiers annuels de la SOFC sont audités par un auditeur externe indépendant, qui détermine s'ils présentent un portrait fidèle de la situation financière de la SOFC et respectent les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Le comité de vérification et de gestion des risques et le conseil examine les conclusions de l'auditeur. Ces états financiers audités sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus dans le volume 2 des Comptes publics de la province. Des états financiers non audités sont préparés trimestriellement et présentés au comité de vérification et de gestion des risques et au conseil.

CONTRÔLES INTERNES

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité

des rapports financiers, dans le but protéger les actifs de la SOFC et de gérer ses obligations.

Afin de s'acquitter de son devoir d'assurer la fiabilité des renseignements financiers et leur diffusion en temps opportun, la SOFC applique un système complet de contrôles internes, qui comprend des mesures de contrôle organisationnel et procédural. Le système de contrôles internes comprend :

- un plan d'activités;
- la communication par écrit des politiques et des procédures régissant la direction d'une entreprise et la gestion des risques;
- la répartition des tâches;
- la tenue et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- la sélection attentive des membres du personnel et leur formation;
- la mise à jour des politiques comptables et relatives aux risques financiers.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC effectue une évaluation globale des risques généraux encourus par la société et élabore des stratégies de mitigation appropriées.

ACTIVITÉS

Conformément au modèle mis en place lors de sa constitution et dans le but de remplir son mandat, la SOFC demeure un petit organisme doté d'un effectif restreint qui participe aux activités d'exploitation, de gouvernance, de contrôle financier et d'investissement et est secondé par des fournisseurs externes de services spécialisés dans l'évaluation de fonds, les co-investissements directs, les investissements relatifs aux fonds de fonds ainsi que l'audit et la tenue des registres.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEFF KEHOE

Président

Nomination au conseil de la SOFC : Juillet 2014

Fin de mandat : Avril 2018

Jeff Kehoe est actuellement directeur de l'Application de la loi à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Avant d'entrer au service de la Commission, il était associé directeur et avocat général à Difference Capital Inc. M. Kehoe compte 10 ans d'expérience en observation des marchés financiers canadiens à titre de directeur et de vice-président de la mise en application à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

Avant de travailler pour l'OCRCVM, M. Kehoe a été procureur de la Couronne et avocat de la Couronne au ministère de la Justice. Il détient un baccalauréat de l'Université de Windsor, un diplôme Juris Doctor de l'University of Detroit Mercy, une maîtrise en droit spécialisée dans les valeurs mobilières de la faculté de droit Osgoode Hall, un certificat Certified Regulatory and Compliance Professional de la Wharton University of Pennsylvania, et a suivi une formation dans le domaine des valeurs mobilières à Harvard.

Il siège actuellement à divers conseils privés et publics, notamment d'organismes de bienfaisance à but non lucratif. Il a mené à bien le programme Corporate Directors (ICD. D) du Rotman Institute.

GADI MAYMAN

Vice-président

Nomination au conseil de la SOFC : Février 2009

Fin de mandat : Janvier 2020

En sa qualité de directeur général de l'Office ontarien de financement (OOF), M. Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt et de gestion de la dette de la province, des projets de financement général et d'analyse financière en matière d'électricité, ainsi que des relations avec les banques et les marchés. Il est également chef de la direction et vice-président du conseil de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.

Avant d'entrer au service du ministère des Finances de l'Ontario en 1991, M. Mayman travaillait à la Société pour l'expansion des exportations à Ottawa et à la division internationale de la Banque TD. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées (génie industriel) décerné par l'Université de Toronto en 1981 et d'une maîtrise en administration des affaires octroyée par l'Université de Western Ontario en 1988.

M. Mayman est également membre du conseil d'administration d'Infrastructure Ontario et est coprésident du Joint Nuclear Funds Investment Committee, comité mixte de l'OOF et de l'Ontario Power Generation.

ANNIE ROPAR

Nomination au conseil de la SOFC : Avril 2014

Fin de mandat : Avril 2020

Annie Ropar est directrice générale des finances à Aequitas NEO Exchange Inc., nouvelle Bourse lancée au Canada en mars 2015. Avant de travailler pour Aequitas, Mme Ropar était directrice principale, gestionnaire, Actions mondiales, RBC Marchés des Capitaux, et associée à RBC Capital Partners, division de capitaux privés de la banque.

Mme Ropar a été membre de l'Emerging Leaders Committee de la Wellspring Cancer Support Foundation, présidente honoraire de l'équipe de RBC, Weekend pour vaincre le cancer du sein de la Princess Margaret Foundation, membre du Career Development Centre Advisory Council, Schulich School of Business, et siège à des comités, notamment pour la Wellspring Cancer Support Foundation et la Princess Margaret Hospital Foundation.

Elle détient un diplôme en gestion des affaires (avec spécialisation) de l'Université Ryerson, ainsi que le titre de comptable professionnelle agréée et de CPA U.S.

TONY ROCKINGHAM

Nomination au conseil de la SOFC : Février 2009

Fin de mandat : Mars 2018

Tony Rockingham a été sous-ministre adjoint, Division de l'innovation et de la commercialisation, ministère de la Recherche et de l'Innovation de l'Ontario, jusqu'à son départ à la retraite en septembre 2011.

Il avait occupé auparavant des postes de direction aux ministères de l'Énergie et de l'Environnement. Au début de sa carrière, M. Rockingham a travaillé dans l'industrie de l'électricité britannique.

M. Rockingham est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel décerné par l'Université de Toronto en 1975 et d'un doctorat en génie mécanique octroyé en 1981 par l'Imperial College of Science and Technology de Londres, en Angleterre.

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL

La rémunération totale versée aux membres du conseil au cours de l'exercice 2016-2017 s'est élevée à 6 975,00 \$.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC procède à une évaluation globale des risques et conçoit des stratégies d'atténuation appropriées. Le plan de gestion des risques de la Société est fondé sur les exigences énoncées dans la *Directive pour les agences et les nominations*¹⁰. Ce plan tient compte de la gestion des risques internes et des risques externes. Le cadre de gestion des risques de la SOFC est fondé sur les éléments suivants, mais la liste n'est pas exhaustive :

- risques financiers;
- risques associés aux ressources humaines;
- risques opérationnels;
- risques stratégiques.

Outre le plan d'activités annuel de la SOFC, une évaluation exhaustive des risques est réalisée et présentée au conseil au moins tous les six mois. De plus, le président-directeur général informe le conseil de tous les risques potentiels ou avérés.

¹⁰ Applicable depuis avril 2017 et pouvant être modifié de temps à autre.

PERSPECTIVES DE L'EXERCICE 2017-2018

Compte tenu de la stratégie et du mandat de la SOFC, plusieurs priorités ont été déterminées pour l'exercice 2017-2018 :

- gérer le portefeuille de placements du FODTE;
- administrer la participation de la province dans le FOCR, le NVCF et le FDE;
- continuer à appuyer le développement de l'écosystème de capital de risque ontarien et la mise en œuvre des politiques de la province en matière de capital-risque.

COORDONNÉES

Pour obtenir des renseignements de nature générale, veuillez communiquer avec la SOFC :

**Société ontarienne de financement
de la croissance**

35^e étage, C.P. n° 1
250, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M5B 2L7

Appels locaux :	416 325-6874
Appels sans frais :	1 877 422-5818
Télécopieur :	416 212-0794
Courriel :	SOFC@ontario.ca
Site Web :	www.ontario.ca/SOFC



Ontario

**Société ontarienne de
financement de la croissance**

www.ontario.ca/sofc

♻️ Imprimé en Ontario, Canada sur du papier recyclé

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2017 08/17

ISSN: 1920-3446

1923-5216 (En ligne)